



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 SEPTEMBRE 2024
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°4

OBJET : ACCEPTATION DES DONS EN FAVEUR DU CCAS

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17 membres

Présent(s) : 11
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 6

Délibération comportant
1 page(s),
0 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre septembre deux mille vingt-quatre, 19h03, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

Présents :

René PONTET, Simone GUEYDON, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Angélique GONIN-CHARTIER, Daniel DUMONTET, Patricia PIVOT, Roger GOUTAILLER, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, José MARTINEZ, Christiane MONTIBERT

Pouvoirs :

Laurence PIERRAT (à Simone GUEYDON), Jeanne PETIT (à Henri BURNICHON), Marie-Jeanne DUBOIS (à Roger GOUTAILLER)

Excusés :

Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Charles MAGDINIER, Christine LABROSSE-AUROUX, Jeanne PETIT, Marie-Jeanne DUBOIS

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seule habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration **ACCEPTE les dons suivants :**

16/05/2024	100.00 €	Mlle MAZIOUX Simone
26/06/2024	50.00 €	M MICHAUD Aimé

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 04 septembre 2024

La secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président
René PONTET